

# CHAMPIONNATS DU SUD & REGIONAUX 2012

## Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées

### REGLEMENT INTERIEUR



Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la FFSA.

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Commissions Régionales de Karting (CRK) Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat Régional respectif ainsi que le Championnat du Sud de Karting. Les deux CRK sont responsables de l'organisation de ces Championnats.  
Ces Championnats se déroulent en une série d'épreuves dont le nombre est de cinq (5) concernant le Championnat du Sud et de quatre (4) concernant les Championnats Régionaux. Les épreuves se dérouleront en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sur une période allant de fin février à fin septembre 2012.  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.  
Ces trois Championnats seront organisés conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.
- 1.2.** Les deux CRK établiront un règlement pour ces Championnats, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 27 mai 2012.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves des Championnats du Sud et Régionaux.  
Les CRK si elles le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures aux CRK organisatrices, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

#### ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

**2.1. CALENDRIER 2012 du Championnat du Sud et des Championnats Régionaux Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.**

25-26 février :	MURET	Championnat du Sud 1/5 Championnat Régional Midi-Pyrénées 1/4
24-25 mars :	RIVESALTES	Championnat du Sud 2/5 Championnat Régional Midi-Pyrénées 2/4 Championnat Régional Languedoc-Roussillon 1/4
14-15 avril :	CARCASSONNE	Championnat du Sud 3/5 Championnat Régional Midi-Pyrénées 3/4 Championnat Régional Languedoc-Roussillon 2/4
12-13 mai :	BELMONT	Championnat du Sud 4/5 Championnat Régional Midi-Pyrénées 4/4 Championnat Régional Languedoc-Roussillon 3/4

**ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES****3.1. LICENCES**

- 3.1.1. Les Championnats du Sud et Régionaux seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.
- 3.1.2. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, Nationale et KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :
- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
  - à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18),
  - et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

**3.2. PILOTES ADMIS**

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional respectif des deux régions, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort d'une des CRK Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées ou des Comités Régionaux de Sport Automobile Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées régulièrement affiliée à la FFSA et à jour de sa cotisation envers sa CRK. Un classement séparé des deux régions sera fait par chaque CRK. Le Championnat du Sud est open. Tout pilote d'une autre CRK peut y participer.
- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional et être classé dans celui-ci que dans une seule catégorie, celle choisie lors de sa première participation au Championnat Régional. Par ailleurs, un pilote ne pourra s'inscrire et participer que dans une seule catégorie lors de chaque épreuve du Championnat du Sud et du Championnat Régional. Dans le cas d'un changement de catégorie en cours de saison et concernant le Championnat du Sud uniquement, le pilote sera classé dans chacune des catégories auxquelles il aura participé.
- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional de sa nouvelle CRK d'appartenance.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30, X30 Gentleman.
- 3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master, X30 et X30 Gentleman.
- 3.2.4.2. La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, se fera sur la base d'une participation aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional, expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional.
- La qualification pour le Championnat de France Nationale et le Championnat de France KZ125 & KZ125 Gentleman se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat Régional.
- La qualification pour les Coupes de France X30, X30 Gentleman, Rotax, Rotax Master se fera sur la base d'une inscription obligatoire aux 3 journées qualificatives du Championnat Régional. Les pilotes auront également l'obligation de participer aux épreuves qualificatives, dans la mesure où le calendrier desdites épreuves le permet (épreuves se déroulant en amont de la Coupe de France).**
- 3.2.4.3. Dans le cadre du Championnat de France, la liste des pilotes des catégories Minime/Cadet ayant participé aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional devra être adressée à la FFSA **avant une date fixée au lundi 23 avril 2012.**
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Coupes de France Rotax, Rotax Master X30 et X30 Gentleman, la liste des pilotes inscrits au Championnat Régional, devra être adressée à la FFSA au moyen de l'imprimé FFSA, **avant une date fixée au vendredi 16 mars 2012.**

- 3.2.4.5. Dans le cadre du Championnat de France Nationale et du Championnat de France KZ125 et KZ125 Gentleman, La liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats Régionaux devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au vendredi 15 juin 2012.**
- 3.2.4.6. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18) ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à un Championnat de France ou à une Coupe de France.
- 3.2.5. Autres catégories  
L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

### **3.3. ENGAGEMENTS**

- 3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional et au Championnat du Sud aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional et du Championnat du Sud.  
Le Championnat du Sud étant un Championnat sur invitation, l'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement.  
Le montant de l'engagement par épreuve pour toutes les catégories est fixé à 100 €, exception faite pour la catégorie Mini Kart où ce montant est fixé à 60 €. Pour bénéficier de ces tarifs, les engagements devront parvenir à l'organisateur, au plus tard le vendredi midi précédant la course, (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date et heure (vendredi 12h00), le montant de l'engagement sera de 80 € pour la catégorie Mini Kart et de 120 € pour toutes les autres catégories.  
Inscription en ligne possible, via le site [www.kartingmidipyrenees.com](http://www.kartingmidipyrenees.com)  
Tout pilote qui se sera inscrit aux cinq épreuves du Championnat du Sud et qui aura envoyé son bulletin d'engagement accompagné du règlement au plus tard le mardi 21 février 2012, bénéficiera d'un tarif préférentiel de 80 € ( 50 € pour un pilote Mini Kart ) par course. Pour bénéficier de ce tarif, le pilote devra joindre les cinq chèques. Ceux-ci seront encaissés, un à un, après chaque épreuve.  
Tout engagement est considéré comme ferme et définitif.  
Aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve, sauf cas de force majeure, (maladie, accident, etc.). De même, aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve du fait du report de celle-ci à une autre date ou/et du changement du circuit où aura lieu l'épreuve.

#### **Catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman :**

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale et KZ125 / KZ125 Gentleman, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat Régional.**

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime / Cadet devront s'engager et participer obligatoirement aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional.**

## **ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1. MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Mini Kart, Minime, Cadet, Nationale.  
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125, KZ125 Gentleman et KZ2.  
Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2012 de la Coupe de marque sera appliqué. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés.
- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

## **4.2. PNEUMATIQUES**

### **4.2.1. Achat.**

Tous les pneumatiques slicks devront obligatoirement être achetés à l'organisation.

### **4.2.2. Montage.**

Les pneumatiques devront être montés obligatoirement en parc fermé en présence d'un Commissaire.

### **4.2.3. Nombre.**

Les pilotes disposeront dans les catégories suivantes :

#### Mini Kart, Minime, Cadet, Nationale, KFS Jeune, KFS 100 :

Un train de pneus en parc fermé pour l'ensemble des épreuves, mis en sac scellé par l'organisateur après chaque épreuve.

#### X30 Access :

Un seul train de pneus slicks en parc fermé acheté à l'organisation et par épreuve autorisé.

Faculté d'utilisation d'un train de pneus usagé si mis en sac scellé par l'organisateur lors d'une épreuve précédente.

#### KZ125, KZ125 Gentleman, KZ2, X30, X30 Gentleman, Rotax Max, Rotax Master :

Un seul train de pneus slicks en parc fermé acheté à l'organisation et par épreuve autorisé.

Faculté d'utilisation d'un train de pneus slicks usagé si mis en sac scellé par l'organisateur lors d'une épreuve précédente.

Un seul train de pneus pluie en parc fermé et par épreuve autorisé, (voir Art. 4.2.5. Pneus pluie).

Faculté d'utilisation d'un train de pneus pluie usagé si mis en sac scellé par l'organisateur lors d'une épreuve précédente.

#### TTI Carbone :

Application du règlement 2012 de la Coupe de Marque.

### **4.2.4. Crevaison : Procédure.**

En cas de crevaison d'un pneu slick, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée. Celui-ci fournira un pneumatique neuf au pilote après perception du chèque correspondant au montant de vente du pneumatique par l'organisation.

Le pilote devra procéder au remplacement du pneumatique à l'endroit indiqué par le Commissaire Technique.

Le pilote ne devra quitter en aucun cas le parc arrivée avant d'avoir signalé sa crevaison.

Chaque pilote aura droit à deux pneus slicks de secours pour l'ensemble des cinq épreuves du Championnat du Sud et à utiliser uniquement en cas de crevaison.

Concernant les catégories utilisant des pneus pluie : En cas de crevaison d'un pneu pluie, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée. Il devra fournir au Commissaire Technique pour vérification un pneu pluie de secours neuf sous cellophane avant de procéder au remplacement du pneu crevé à l'endroit indiqué par le Commissaire Technique.

Le pilote ne devra quitter en aucun cas le parc arrivée avant d'avoir signalé sa crevaison.

Chaque pilote aura droit à deux pneus pluie de secours pour l'ensemble des cinq épreuves du Championnat du Sud et à utiliser uniquement en cas de crevaison.

Un Commissaire technique nommé à cet effet, notera à chaque épreuve et pour l'ensemble du Championnat, les noms des pilotes ayant procédé au remplacement de pneumatique(s) suite à crevaison, le type de pneu remplacé (slick, pluie) ainsi que la catégorie à laquelle participaient lesdits pilotes lors de la ou des crevaisons.

### **4.2.5. Pneus pluie.**

A chaque épreuve, les pneus pluie seront obligatoirement fournis à l'organisateur par les concurrents lors du contrôle du matériel le samedi. Les pneus pluie devront être neufs et sous emballage plastique d'origine (cellophane). L'organisateur se réserve le droit de les réattribuer aux pilotes au hasard.

Les pneus pluie pourront néanmoins être réutilisés lors d'une prochaine épreuve effectuée par le pilote si ceux-ci ont été mis en sac scellé par l'organisateur à la fin de l'épreuve.

Pour les catégories utilisant des pneus pluie, un seul train de pneus pluie sera autorisé pour chacune des épreuves.

Les Commissaires Techniques garderont les pneus pluie en parc fermé jusqu'à leur éventuelle utilisation.

## 4.2.6. Sac scellé.

Concernant les catégories : Mini Kart, Minime, Cadet, Nationale, KFS Jeune, KFS 100

Tout sac à pneus scellé par l'organisateur et ayant été ouvert par une autre personne que le Commissaire Technique nommé à cet effet ou déchiré, détérioré, etc. et ce pour quelque cause que ce soit, entraînera l'exclusion immédiate des Championnats du Sud et Régional du pilote utilisateur des pneus qui étaient à l'intérieur dudit sac.

## 4.2.7. Contrôle.

En cas de suspicion sur les pneumatiques, les CRK Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pourront retenir les pneumatiques suspectés pour expertise. Si cette expertise s'avère positive (pneus traités), les CRK se réservent le droit de demander les frais d'expertise au pilote incriminé. Celui-ci sera par ailleurs exclu des Championnats du Sud et Régional pour tricherie avérée.

**4.3. ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE**

4.3.1 Les numéros de course doivent être conformes à la réglementation en vigueur (article 6.1. du Règlement Technique National).

Les numéros de course attribués lors de la première épreuve qui se déroulera à Muret, resteront inchangés pour les cinq courses du Championnat du Sud.

Les numéros de course seront attribués suivant les critères ci-dessous :

- Catégorie MINI KART : de 1 à 99
- Catégorie MINIME : de 1 à 99
- Catégorie CADET : de 100 à 150
- Catégorie NATIONALE : de 1 à 99
- Catégorie X30 ACCESS : de 100 à 150
- Catégorie KFS JEUNE : de 1 à 99
- Catégorie KFS 100 : de 100 à 150
- Catégorie KZ125 : de 1 à 50
- Catégorie KZ125 Gentleman : de 51 à 99
- Catégorie KZ2 : de 100 à 150
- Catégorie X30 : de 1 à 99
- Catégorie X30 Gentleman : de 100 à 199
- Catégorie Rotax Max : de 200 à 250
- Catégorie Rotax Master : de 251 à 299
- Catégorie TTI Carbone : de 1 à 99

**ARTICLE 5. CARBURANT**

- 5.1. Seul le carburant commercialisé SP95 et SP98 (102 RON maximum) sera autorisé. Des substitutions de carburant ainsi que des contrôles de conformité du carburant utilisé pourront être effectués à tout moment de la manifestation et ce dans toutes les catégories. En cas de substitution, le carburant fourni par l'organisation sera du SP98 uniquement. Les pilotes concernés devront fournir un bidon d'huile scellé ou cacheté avec sa capsule d'origine pour effectuer le mélange. Les lubrifiants devront être agréés par la FFSA et/ou les Coupes de Marque.

**ARTICLE 6. REGROUPEMENT DES CATEGORIES**

- 6.1. Afin de garantir une certaine unité lors de chaque épreuve des Championnats Régionaux et du Sud, les catégories seront séparées ou regroupées en fonction du nombre d'engagés et de la capacité d'accueil en nombre de karts de chaque piste utilisée. Les catégories seront en principe regroupées comme suit :

Mini Kart  
 Minime – Cadet  
 Nationale – X30 Access  
 KFS Jeune – KFS 100  
 KZ125 – KZ125 Gentleman – KZ2  
 X30 – X30 Gentleman – Rotax Max – Rotax Master  
 TTI Carbone

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat du Sud et des Championnats Régionaux LR & MP devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs et une amende de 150 € sera consignée et encaissée par l'organisation. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.
- 7.1.3. Les caméras embarquées sont interdites.

### 7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE ET KZ125 ET LES COUPES DE FRANCE ROTAX, ROTAX MASTER ET X30/X30 GENTLEMAN..

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN, les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

#### 7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

L'ordre de passage des catégories sera déterminé sur la première épreuve et sera définitif pour tout le Championnat.

#### 7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

Pour la catégorie Mini Kart la longueur des courses sera réduite.

#### 7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

#### 7.2.4. Manches qualificatives

##### 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	etc...

##### 7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

##### 7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D
	B contre C	A contre C	B contre D



- ◆ Pour la catégorie **KZ125 Gentleman**, **143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125 Gentleman
- ◆ Pour le **Championnat de France Minime et Cadet**, **75 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France Minime / Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Pour la catégorie **Nationale**, **90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale**. Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Dans les catégories **Rotax et Rotax Master**, **72 pilotes seront admis à participer aux Coupes de France pour chaque catégorie**.
- ◆ Pour la **Coupe de France X30 et X30 Gentleman**, **72 pilotes seront admis à participer aux Coupes de France pour chaque catégorie**.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

## 9.2. **CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL ET DU CHAMPIONNAT DU SUD**

Le mode d'attribution des points servant au classement des Championnats du Sud et Régionaux Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sera le suivant :

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 <sup>er</sup>	19 points au 7 <sup>ème</sup>	13 points au 13 <sup>ème</sup>	7 points au 19 <sup>ème</sup>
40 points au 2 <sup>ème</sup>	18 points au 8 <sup>ème</sup>	12 points au 14 <sup>ème</sup>	6 points au 20 <sup>ème</sup>
32 points au 3 <sup>ème</sup>	17 points au 9 <sup>ème</sup>	11 points au 15 <sup>ème</sup>	5 points au 21 <sup>ème</sup>
26 points au 4 <sup>ème</sup>	16 points au 10 <sup>ème</sup>	10 points au 16 <sup>ème</sup>	4 points au 22 <sup>ème</sup>
22 points au 5 <sup>ème</sup>	15 points au 11 <sup>ème</sup>	9 points au 17 <sup>ème</sup>	3 points au 23 <sup>ème</sup>
20 points au 6 <sup>ème</sup>	14 points au 12 <sup>ème</sup>	8 points au 18 <sup>ème</sup>	2 points au 24 <sup>ème</sup>
1 point du 25 <sup>ème</sup> et au-delà			

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

Le pilote ayant réalisé la pôle position se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

*Préambule* : Une épreuve = deux résultats (Pré-finale et finale).

Le Championnat du Sud compte 5 épreuves soit 10 résultats.

Le classement final sera établi sur la base des 8 meilleurs résultats obtenus plus les points bonus.

Les Championnats Régionaux Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon comptent 4 épreuves soit 8 résultats.

Le classement final sera établi sur la base des 7 meilleurs résultats obtenus plus les points bonus.

NB : A chaque épreuve du Championnat Régional LR seuls les pilotes de la région LR marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat Régional MP seuls les pilotes de la région MP marqueront des points et seront classés. Les pilotes extérieurs à la CRK ne marqueront pas des points, ne seront pas classés et ne seront pas pris en compte pour le classement général final du Championnat Régional.

Les 4 épreuves du Championnat Régional Midi-Pyrénées sont : Muret – Rivesaltes – Carcassonne et Belmont sur Rance.

Les 4 épreuves du Championnat Régional Languedoc-Roussillon sont : Rivesaltes – Carcassonne - Belmont sur Rance et Ganges.

A l'issue des cinq épreuves du Championnat du Sud, un classement final sera établi et publié de manière officielle sur les sites [www.kartingmidipyrenees.com](http://www.kartingmidipyrenees.com) et [www.kating-sud.com](http://www.kating-sud.com)

A l'issue des quatre épreuves des deux Championnats Régionaux, un classement final pour chaque Championnat sera établi et publié de manière officielle sur les sites [www.kartingmidipyrenees.com](http://www.kartingmidipyrenees.com) et [www.karting-sud.com](http://www.karting-sud.com)

A chaque épreuve du Championnat du Sud, un classement de la journée sera publié.

Tout pilote participant à au moins une épreuve du Championnat Régional sera classé.

Tout pilote classé pourra prétendre au classement final.

Tout pilote ne participant pas à une épreuve marquera automatiquement zéro point en finale et en préfinale.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional marquera des points. Sauf dans le cas d'une exclusion de la manifestation.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats pris en compte (8 pour le Championnat du Sud et 7 pour le Championnat Régional), le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

### **9.3. EXCLUSION DU CHAMPIONNAT DU SUD ET DU CHAMPIONNAT REGIONAL**

Suite a une tricherie avérée, technique ou autre, ou suite à un comportement anti sportif, (injures ou menaces envers un officiel, un spectateur, un concurrent, un dirigeant etc.), le pilote pourra être sanctionné par une exclusion sur la totalité du Championnat du Sud et du Championnat Régional. Le pilote ne pourra prétendre a aucun classement et a aucun remboursement des droits d'engagement. La décision sera prise par la Commission Sportive de l'épreuve incriminée.

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

## **ARTICLE 10. PRIX**

**10.1.** A chaque épreuve du Championnat du Sud, un podium sera organisé. Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.

A l'issue des trois Championnats, une Remise de Trophées aura lieu pour chacun des Championnats avec une dotation spécifique pour les Championnats Régionaux.

## **ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS**

### **11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### **11.2. RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve des Championnats Régionaux et du Championnat du Sud devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

## **ARTICLE 12. MEDIA**

**12.1.** Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films du Championnat du Sud et/ou du Championnat Régional devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du circuit où se déroulera l'épreuve.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la pré-grille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des Commissaires Techniques de l'épreuve pour les parcs), chaque personne devra obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA Média en cours de validité, l'assurance RC professionnelle seule ne suffisant pas. Enfin, elle devra fournir un justificatif de publication.

